



# Changement d'une annexe au compromis de vente !

Par **jeandom**, le **29/05/2021** à **11:35**

Bonjour, pouvons nous après signature d'un compromis de vente avec le delai de 10 j déjà effectuer demander à la notaire de rassembler le prix du mobilier pour l'inclure dans le prix immobilier pour l'inclure dans le credit ?Car la banque me compte que l'immobilie ! Le prix net pour la vente ne changera rien pour le vendeur !

Cordialement, merci d'avance !

Par **Marck.ESP**, le **29/05/2021** à **12:24**

Bonjour,

Il est vrai que les banque ne financent pas les meubles avec l'immobilier, sauf en crédit à la consommation.

Contactez le vendeur et le notaire, cela devrait pouvoir se faire car une modification du prix est la modification d'un élément "substanciel".

Par **jeandom**, le **29/05/2021** à **12:37**

Re-bonjour, la somme du prix total du bien restera le même parcontre(Meubles 11 800 euros et 224 200 euros l'immobilier) mon but c'est que le notaire le change et efface les meubles et qu'il affiche 236 000 euros immobilier pour la totalité.Cela ne changera rien pour le vendeur sur l'offre de vente que j'ai signé .

Est ce qu'il y aura un délai encore de 10 jours avec ce changement qui pourrai faire peur au vendeur ?

Cordialement, merci d'avance pour vos réponses .